

Commune de
SAINT-CYR

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

Zonage et autres prescriptions

PLUiH
3-2
REGLEMENT
GRAPHIQUE

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal en date du 16/04/2025
Le Président, Simon Pliet



ZONAGE		PRESCRIPTIONS	
ZONES URBAINES		Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation	
UA1b	Coeurs anciens patrimoniaux	Ministère de centralité défini au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme	
UB3	Zone urbaine en densification horizontale	Espace de non-fonctionnement écologique repéré au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme	
UC1	Zone urbaine à évolution limitée	Pelouse sèche repérée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme	
UC2	Zone urbaine à évolution limitée à l'existant	Zone humide repérée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme	
UH	Coeurs de hameaux	Espace paysager à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme	
UI	Zone urbaine à dominante d'activités artisanales et industrielles	SAP franges urbaines et agricoles	
UE	Zone urbaine à dominante d'équipements publics	Édifices repérés comme pouvant changer de destination	
ZONES À URBANISER		Linière commerciale à protéger au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme	
IAUB	Zone à urbaniser avec les destinations de UB		
2AU	Zone à dominante d'habitat à urbaniser à moyen terme après évolution du PLUiH		
ZONES AGRICOLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES			
A	Zone agricole		
AP	Secteur agricole paysager		
N	Zone naturelle		
NI	Secteur naturel de parc et jardins		
NLS	Secteur naturel correspondant aux sites d'activités de loisirs et sportifs		
NS	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée		

Des orientations d'aménagement et de programmation thématiques "Incendie" et "Trame verte et bleue" couvrent l'ensemble du territoire. Il convient de se reporter aux pièces n° 2, 3 et 4 du PLUiH.

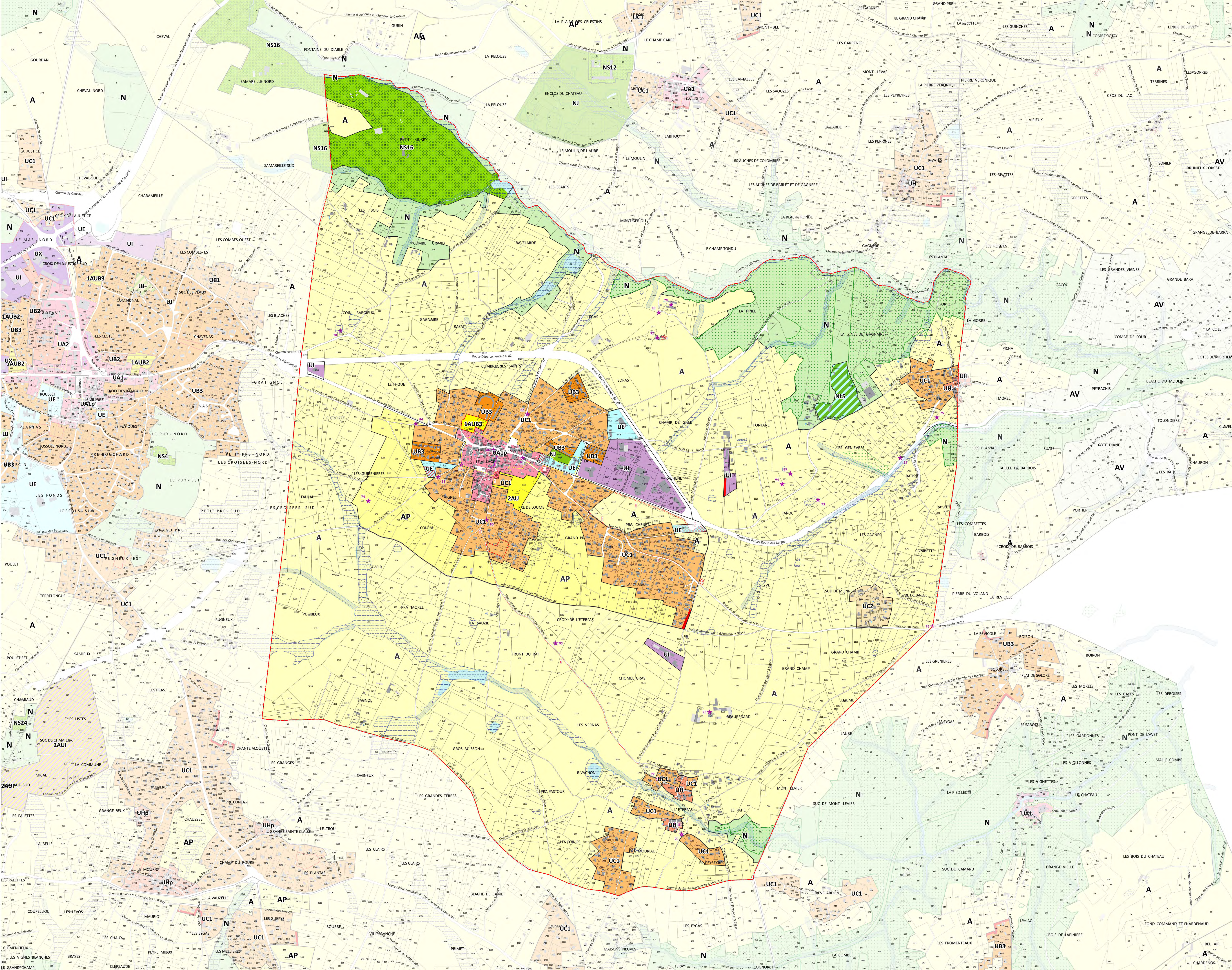
Des communes sont concernées par des risques naturels ou technologiques. Il convient de se reporter au règlement écrit et aux annexes.

Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme

Numéro	Dénomination	Bénéficiaire
1	Élargissement voirie + parking commerces/école	COMMUNE
2	Aménagement pour sécurisation du carrefour	COMMUNE
3	Élargissement rue de la chaie	COMMUNE
4	Équipements collectifs socio-culturels	COMMUNE
5	Extension du cimetière rue du Lavoisier	COMMUNE
6	Élargissement de la route de la Venerie	COMMUNE
7	Aire de couverture et extension de la rue des Acacias	COMMUNE
8	Végétalisation des bords de voie	COMMUNE
9	Lot de propriété	COMMUNE
10	Aménagement d'une voie entre la rue des Forges et la RD182	COMMUNE

★ Patrimoine vernaculaire repéré au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

Numéro	Élément du patrimoine vernaculaire	Commune
73	Puits - Citerne de l'évêque	SAINT-CYR
74	Puits	SAINT-CYR
75	Puits	SAINT-CYR
76	Pierre du Volant	SAINT-CYR
77	Lavoir	SAINT-CYR
78	Lavoir	SAINT-CYR
79	Dernière de la Pinède	SAINT-CYR
80	Croix ouest	SAINT-CYR
81	Croix ouest	SAINT-CYR
82	Croix ouest	SAINT-CYR
83	Croix ouest	SAINT-CYR
84	Croix ouest	SAINT-CYR
85	Croix nord-est	SAINT-CYR
86	Croix nord	SAINT-CYR
87	Croix nord	SAINT-CYR
88	Croix nord	SAINT-CYR
89	Croix Est	SAINT-CYR
90	Croix est	SAINT-CYR
91	Croix est	SAINT-CYR
92	Château de Soras	SAINT-CYR
93	Cabane en pierre	SAINT-CYR
94	Cabane en pierre	SAINT-CYR
95	Bâtiments patrimoniaux - Beauregard	SAINT-CYR



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Commune de SAINT-CYR

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

Zonage et autres prescriptions

Zoom au 1/2 500°

PLUiH
3-2
REGLEMENT
GRAPHIQUE

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du 16/04/2025
Le Président, Simon Plénet

Algoe

ETAPES
MUTATIONS &
INTERSTICE

ANNONAY RHONE
AGGLO

2500

N

ZONAGE

ZONES URBAINES

UA1p - Coeurs anciens patrimoniaux

UB3 - Zone urbaine en densification horizontale
habitat individuel groupé et intermédiaire

UC1 - Zone urbaine à évolution limitée

habitat individuel groupé possible

UI - Zone urbaine à dominante d'activités artisanales et
industrielles

UE - Zone urbaine à dominante d'équipements publics

ZONES A URBANISER

1AUB - Zone à urbaniser avec les destinations de UB

2AU - Zone à dominante d'habitat à urbaniser à moyen terme
évolution du PLUi-H

ZONES AGRICOLES, NATURELLES ET FORESTIERES

A - Zone agricole

AP - Secteur agricole paysager

N - Zone naturelle

NI - Secteur naturel de parcs et jardins

NLS - Secteur naturel correspondant aux sites d'activités
de loisirs et sportifs

PRESRIPTIONS

Secteur concerné par une orientation d'aménagement
et de programmation

Périmètre de centralité défini au titre de l'article L151-16
du Code de l'urbanisme

Espace de bon fonctionnement écologique repéré au titre
de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

Zone humide repérée au titre de l'article L151-23
du Code de l'urbanisme

Espace paysager à protéger au titre de l'article L151-23
du Code de l'urbanisme

OAP Franges urbaines et agricoles

Linéaire commercial à protéger au titre de l'article L151-16
du Code de l'urbanisme

Bâtiments repérés comme pouvant changer de destination

Des orientations d'aménagement et de programmation thématiques "Incendie" et "Trame verte et bleue" couvrent l'ensemble du territoire.
Il convient de se reporter aux pièces n°2 et 4.3 du PLUiH.

Des communes sont concernées par des risques naturels ou technologiques. Il convient de se reporter au règlement écrit et aux annexes.

Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme

Numéro	Dénomination	Bénéficiaire
1	Elargissement voirie + parking commerces/école	COMMUNE
2	Aménagement pour sécurisation du carrefour	COMMUNE
3	Elargissement rue de la chaux	COMMUNE
4	Equipements collectifs socio-culturels	COMMUNE
5	Extension du cimetière rue du Lavoir	COMMUNE
6	Elargissement de la route de la Vernée	COMMUNE
7	Aire de couvroitage et extension de la rue des Acacias	COMMUNE
8	Végétalisation des bords de voie	COMMUNE
9	Etat de propreté	COMMUNE
10	Aménagement d'une voirie entre la rue des Forges et la RD182	COMMUNE

★ Patrimoine vernaculaire repéré au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Numéro	Elément de patrimoine vernaculaire	Commune
74	Puits	SAINT-CYR
78	Lavoir	SAINT-CYR
79	Domaine de la Pinée	SAINT-CYR
80	Croix sud	SAINT-CYR
82	Croix ouest	SAINT-CYR
83	Croix ouest	SAINT-CYR
84	Croix ouest	SAINT-CYR
85	Croix nord-est	SAINT-CYR
86	Croix nord	SAINT-CYR
87	Croix nord	SAINT-CYR
88	Croix nord	SAINT-CYR
91	Croix est	SAINT-CYR
92	Château de Soras	SAINT-CYR
93	Cabane en pierre	SAINT-CYR
94	Cabane en pierre	SAINT-CYR
95	Bâtiments patrimoniaux - Beauregard	SAINT-CYR